

# CONCOURS PHOTO

## PLANOISE EN MOUVEMENT

**CANDIDATURES**

**DU 3 JUIN AU  
2 SEPTEMBRE 2016**

**CONSEILS  
CONSULTATIFS  
D'HABITANTS  
CCH DE BESANÇON**

**HAUTS  
DU CHAZAL  
CHÂTEAUFARINE  
PLANOISE**

Ville de  
**Besançon**

# BULLETIN DE CANDIDATURE CONCOURS PHOTO PLANOISE EN MOUVEMENT

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse personnelle ou de l'association /  
de l'établissement scolaire / classe :  
.....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

Je m'inscris au concours photo  
**PLANOISE EN MOUVEMENT** organisé par le CCH  
de Planoise / Châteaufarine / Hauts du Chazal

Dans la catégorie :

- adultes (+16 ans)       juniors (-16 ans)  
 association       école du quartier

Vos photos :

N°	Titres	Lieux exacts
1		
2		
3		
4		
5		

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du  
concours et m'engage à en respecter les conditions.

À Besançon le .....

Signature :

(précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

## BULLETIN DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2016

Par courrier à :  
Concours photo CCH  
**PLANOISE EN MOUVEMENT**  
Maison de quartier Planoise  
13 avenue Île-de-France  
25000 Besançon  
- accompagné des photos  
sur clef USB ou CD

Ou déposé au :  
Centre Nelson Mandela  
13 avenue Île-de-France  
- dans une enveloppe intitulée  
**Concours photo CCH  
PLANOISE EN MOUVEMENT**  
- accompagné des photos sur clef  
USB ou CD

Ou par e-mail à :  
cch.planoise@besancon.fr  
Préciser en objet :  
Concours photo CCH  
**PLANOISE EN MOUVEMENT**  
- en joignant les photos  
au format jpg

Pour en savoir plus...

Conseils consultatifs d'habitants  
de Besançon  
Ville de Besançon  
Service Démocratie participative  
2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex  
03 81 87 81 20 - 03 81 87 82 53  
cch.planoise@besancon.fr  
www.besancon.fr/cch

## Règlement du CONCOURS PHOTO PLANOISE EN MOUVEMENT

Un concours de photographies intitulé  
**PLANOISE EN MOUVEMENT** est  
organisé par le Conseil consultatif  
d'habitants (CCH) du quartier Planoise /  
Châteaufarine / Hauts de Chazal,  
en partenariat avec le Club photo de  
Planoise et avec le soutien de la Maison  
de quartier Planoise et de la  
Direction de la Communication de la Ville  
de Besançon. Il est régi par le présent  
règlement.

### ARTICLE 1 : Candidatures

Le concours de photographies PLANOISE EN MOUVEMENT  
organisé par le CCH de Planoise / Châteaufarine / Hauts de  
Chazal, instance participative de la Ville de Besançon, est  
gratuit et ouvert à tous sans aucune limite d'âge.  
La participation à ce concours peut se faire à titre individuel ou  
collectif (association, établissement scolaire...).

Les candidats sont répartis en quatre catégories :

- Individuel jeunes (- de 16 ans)
- Individuel adultes (+ de 16 ans)
- Groupe associations
- Groupe écoles du quartier

### ARTICLE 2 : Conditions techniques et d'envoi

**2-1. Nombre de photos et conditions techniques**  
Chaque participant peut présenter au maximum 5 photos  
titrées, numérotées de 1 à 5 et indiquant très précisément le  
lieu de prise de vue.  
Les photos sont présentées en numérique au format jpg, d'une  
taille minimum de 500 ko.  
Les photos ne remplissant pas ces conditions seront d'office  
rejetées par le jury.

### 2-2. Modalités de candidature

Les photos sont soit :

- enregistrées en un dossier unique au nom du candidat,  
sur clé USB ou CD puis :  
- à déposer à l'accueil de la Maison de quartier  
Planoise - Centre Nelson Mandela,  
13 avenue Île-de-France, 25000 Besançon,  
- ou à expédier par courrier à la même adresse
- envoyées par e-mail, en plusieurs envois si nécessaire,  
à cch.planoise@besancon.fr en précisant en objet :  
Concours photo CCH - PLANOISE EN MOUVEMENT.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **vendredi  
2 septembre 2016**.

**Attention : pour qu'une candidature soit validée, le bulletin  
doit être dûment complété et signé, et déposé ou expédié en  
même temps que les photos.**

### ARTICLE 3 : Thème et propriété intellectuelle

Les photographies doivent obligatoirement respecter le  
thème du concours PLANOISE EN MOUVEMENT. À ce titre,  
elles doivent mettre en scène la vie du quartier de Planoise

Châteaufarine / Hauts de Chazal.

Les candidats conservent la propriété intellectuelle de leurs  
photos. Néanmoins la Ville de Besançon se réserve le droit de  
les reproduire à des fins exclusivement de communication et  
de documentation, sans possibilité de demande de droits ou  
d'indemnités de la part de leur propriétaire.

### ARTICLE 4 : Droit à l'image

Les photos présentant des visages identifiables ne pourront  
être retenues par le jury que si elles sont accompagnées de  
l'autorisation écrite de la personne ou de ses ayants droits.  
Un modèle de cette autorisation peut être retiré à la Maison  
de quartier Planoise - Centre Nelson Mandela ou envoyé sur  
demande par e-mail à cch.planoise@besancon.fr.

### ARTICLE 5 : Vote des habitants

Durant la semaine du 10 septembre au 17 septembre 2016,  
l'ensemble des photos sera exposé à la Maison de quartier  
Planoise - Centre Nelson Mandela. Les habitants seront  
invités à venir les découvrir et à élire les photos de leur choix.

### ARTICLE 6 : Vote du jury

Dans un deuxième temps, les photographies seront soumises  
à un jury souverain constitué de membres du CCH, de  
professionnels, d'acteurs associatifs, du Club photo du  
quartier et d'élus de la Ville de Besançon. Le choix interviendra  
sur la base de critères artistiques et techniques.  
Les décisions du jury seront sans appel.

### ARTICLE 7 : Résultats

Le jury se réserve le droit de retirer les photos contraires à  
l'éthique ou prises en dehors de la zone géographique prévue  
par l'article 3 du présent règlement.  
Le palmarès final relèvera pour 50% des résultats du vote des  
habitants et pour 50% du vote du jury.  
Trois photos par catégorie (voir les catégories article 1) seront  
primées.

### ARTICLE 8 : Proclamation des résultats, prix décernés et valorisation des photos lauréates

Les candidats seront informés individuellement du résultat.  
Les lauréats du concours recevront des cadeaux ou des bons  
d'achat à utiliser dans les commerces du quartier.  
La proclamation officielle des résultats et la remise des prix  
aux lauréats auront lieu à l'occasion de l'inauguration d'une  
exposition qui se tiendra fin 2016 à la Maison de quartier  
Planoise - Centre Nelson Mandela.  
Les photos lauréates seront également publiées dans un  
calendrier 2017 spécial Planoise / Châteaufarine / Hauts du  
Chazal.

### ARTICLE 9 : Prorogation ou annulation du concours

En cas de candidatures insuffisantes à la date du 2 septembre  
2016, le CCH Planoise / Hauts du Chazal / Châteaufarine se  
réserve le droit de proroger ou d'annuler le présent concours.  
Le cas échéant les participants en seront informés.

### ARTICLE 10 : Respect du règlement

La participation au concours suppose la connaissance du  
présent règlement et son acceptation sans réserve par les  
candidats.